

SOUS LE TRÈS HAUT PATRONAGE DE
S.E.M. PAUL BIYA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
LE MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT
ORGANISE LE



SALON

INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT
DU CAMEROUN

8^e
Édition

Du 22 ▶ 31
juillet 2024

Au Musée National
de Yaoundé



TUNISIE
Pays invité
d'honneur



Thème

**Le numérique comme facteur de développement durable
de l'artisanat et d'inclusion globale des artisans**

GUIDE DU PARTICIPANT



S.E.M Paul BIYA
Président de la République du Cameroun
President of the Republic of Cameroon

« L'Artisanat et les Petites Entreprises occupent encore chez nous une grande place. Il est indispensable, dans ces conditions, d'avoir de meilleures structures de formation dans les filières qui préparent nos jeunes à ces métiers ».

Extrait du Message Président Paul BIYA à l'occasion de la 49^{ème} édition de la Fête Nationale de la Jeunesse, le 10 février 2015.



Dr Joseph DION NGUTE

Premier Ministre Chef du Gouvernement

Prime Minister Head of Government

« Par ailleurs, afin de promouvoir un artisanat compétitif et performant qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des artisans ainsi qu'au développement économique, social et culturel, le Gouvernement ambitionne de: (i)renforcer les capacités des artisans et leurs organisations professionnelles ; (ii)mettre en place un dispositif mutualiste de couverture de risque encourus par les artisans et les entreprises artisanales ; (iii) développer des mécanismes de commerce équitables pour les produits artisanaux et (iv)mettre en place un mécanisme de financement adapté à l'artisanat ».

Extrait de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 adoptée par le Gouvernement Camerounais.



M. Achille BASSILEKIN III
Ministre des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

Minister of SME'S, Social Economy and Handicraft

Le Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC) s'est positionné depuis son lancement en 2010, comme une manifestation internationale de promotion du savoir-faire des artisans camerounais et étrangers dans les domaines de l'artisanat d'art, de production et de service. Il a naturellement trouvé toute sa place dans les événements incontournables du CODEPA, l'instance faîtière panafricaine de coordination des politiques en matière d'Artisanat et s'est imposé au fil des éditions comme un rendez-vous biennal qui rassemble pendant dix jours à Yaoundé, des délégations conduites par des membres de gouvernement, des officiels, des artisans, des promoteurs de l'artisanat et des visiteurs venus du Cameroun et d'ailleurs.

Evènement placé sous le Très Haut Patronage du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, le SIARC 2024 rendu à sa 8^{ème} édition, fera de Yaoundé du 22 au 31 juillet 2024, la capitale de l'Artisanat continental en mobilisant au Musée National des artisans venus des dix régions du Cameroun, et d'une trentaine de pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe etc.. qui recevront plus de 10000 visiteurs attendus. Outre les mises en relation d'affaire et les ventes qui se dérouleront autour des 510 stands du village des expositions, la 8^{ème} édition du SIARC offrira des Ateliers de renforcement des capacités aux opérateurs de l'écosystème artisanal.

Ce sera l'opportunité pour la Tunisie, pays d'invité d'honneur de cet important rendez-vous continental, de se mettre en lumière et de partager son savoir faire séculaire dans la créativité artisanale ainsi que son arrimage réussi aux mutations digitales du secteur de l'artisanat. Ceci autour de la thématique de cette édition centrée sur « **le numérique comme facteur de développement durable du secteur de l'artisanat et d'inclusion globale des artisans** ».

Fort de ce qui précède, tout en souhaitant à nos artisans de réaliser de bonnes affaires, j'invite d'ores-et-déjà les visiteurs de tout bord ainsi que les résidents de notre cité capitale, à venir massivement au SIARC 2024./-

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| I- | PRESENTATION DU SALON | 6 |
| II- | PROGRAMME PROVISoire..... | 6 |
| III- | LE CAMEROUN, UN PAYS D'ARTISANAT | 8 |
| | III.1- LA DIVERSITE DU PATRIMOINE ARTISANAL CAMEROUNAIS..... | 8 |
| | III.2- LA POLITIQUE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT | 9 |
| | DE L'ARTISANAT CAMEROUNAIS..... | 9 |
| | III.2.1- Le cadre règlementaire de promotion de l'artisanat | 9 |
| | III.2.2- Le dispositif d'accompagnement des artisans à la migration | 9 |
| | du secteur informel vers le secteur formel | 9 |
| | III.2.3- Les mesures incitatives en faveur de la migration des artisans du secteur informel vers le secteur formel | 9 |
| | III.2.4- Les Villages Artisanaux, vitrines de l'artisanat camerounais | 10 |
| IV- | MODALITES D'OBTENTION DE VISA POUR LE CAMEROUN | 10 |
| | IV.1- L'E-VISA, MECANISME INNOVANT DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ENTREE AU CAMEROUN | 10 |
| | IV.1.1 - PROCEDURE D'OBTENTION DE L'E-VISA | 11 |
| V- | EXIGENCES SANITAIRES LIEES A L'ENTREE SUR LE TERRITOIRE CAMEROUNAIS ET DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER UNE COUVERTURE SANTE LORS DU SALON | 12 |
| | V.1- PRECAUTION SANITAIRE A PRENDRE POUR ACCEDER AU CAMEROUN | 12 |
| | V.2- COUVERTURE SANITAIRE DURANT LE SIARC..... | 12 |
| | V.2.1- CENTRES HOSPITALIERS DE REFERENCE DE LA VILLE DE YAOUNDE | 12 |
| VI- | FORMALITES DOUANIERES RELATIVES AUX MARCHANDISES..... | 13 |
| | ET OBJETS ARTISANAUX IMPORTES DANS LE CADRE DU SIARC..... | 13 |
| | VI.1- ITINERAIRE DES MARCHANDISES | 13 |
| VII- | REGLEMENTATION DES CHANGES..... | 14 |
| VIII- | LISTE DES HOTELS RETENUS POUR ACCUEILLIR LES DELEGATIONS OFFICIELLES PRENANT PART AU SIARC 2024..... | 14 |
| 9- | COMPAGNIES DE TRANSPORT ET DE LOCATION DE VEHICULES..... | 16 |
| 10- | SITES ET ATTRACTIONS TOURISTIQUES..... | 18 |
| 11- | AUTRES INFORMATION UTILES | 20 |

I- PRESENTATION DU SALON

Le Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC), est un événement de promotion et de valorisation des savoir-faire des artisans africains organisé par le Gouvernement camerounais à travers son Ministère en charge de l'Artisanat.

Ce rendez-vous biennal offre une plateforme multi acteurs d'échanges et de partage d'expériences autour des bonnes pratiques en matière de développement de l'Artisanat. Ouvert tous les deux ans pour une dizaine de jours, le Salon accueille les Délégations officielles des Pays Membres du Comité de Coordination pour Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA) ; les universitaires ; la Société civile ; les artisans et promoteurs d'entreprises artisanales d'Afrique et d'autres continents.

Il se veut un événement festif, populaire, culturel, touristique et économique ouvert aux créations artisanales des cinq continents. Belle vitrine de l'Artisanat, le SIARC est également un cadre dédié aux rencontres d'affaires et au partage d'expérience. A cet égard, il comporte plusieurs articulations à savoir :

- **une exposition qui offrira un cadre propice aux échanges et à la négociation de contrats d'affaires ;**
- **des ateliers thématiques ;**
- **une animation culturelle dense et riche axée sur plusieurs types de manifestations à l'image de nombreuses diversités des pays participants.**

A chaque édition, un pays étranger membre du CODEPA est porté à l'honneur en raison de sa renommée en matière d'artisanat et des innovations qu'il apporte dans sa politique de développement de cet important secteur. A cet égard, une journée lui est spécialement consacrée afin de mettre en lumière son savoir-faire artisanal et partager son expérience.

Pour cette 8^e édition, qui se tiendra au Musée National de Yaoundé, du 22 au 31 juillet 2024, le thème retenu s'intitule « **le numérique comme facteur de développement durable du secteur de l'artisanat et d'inclusion globale des artisans** ». Le choix de cette thématique traduit la volonté des pouvoirs publics camerounais de capitaliser les opportunités de la transformation digitale dans la vulgarisation des produits artisanaux tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Pour se faire, de nombreux ateliers thématiques seront organisés afin de proposer des solutions opérationnelles et innovantes adaptées aux problématiques du secteur pour accroître sa contribution à l'économie nationale.

En termes de participation, les 510 meilleurs artisans camerounais ont été sélectionnés au sein des dix Régions du pays pour prendre part au SIARC 2024. A ces artisans locaux viendront s'ajouter ceux de la quarantaine des délégations étrangères des pays membres du CODEPA et d'ailleurs. Soit environ 10.000 participants attendus à cette 8^{ème} édition.

II- PROGRAMME PROVISOIRE

Jour 1

Lundi 22 juillet 2024

- 07h30** : installation des artisans
10h00-17h00 : exposition des produits artisanaux
17h00-20h00 : Animation culturelle

Jour 2

Mardi 23 juillet 2024

Ouverture officielle su SIARC

- 07h30** : Arrivée et installation des exposants
08h30 : Arrivée des participants
09h30 : Arrivée du Maire de la Ville
09h40: Arrivée des Membres du Corps Diplomatique
09h45 : Arrivée des Membres du Gouvernement
09h50: Arrivée du Ministre des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
09h55 : Arrivée du Représentant Personnel du Président de la République
Remise du bouquet de fleur
Installation
10h00 : **Début de la cérémonie protocolaire d'ouverture**
Exécution de l'Hymne National
10h05 : Mot de bienvenue du Maire de la Ville
10h10 : **Intermède**
10h20 : Allocution du Secrétaire Général du CODEPA
10h30 : Allocution du Représentant du Gouvernement tunisien (pays invité d'honneur du SIARC 2024)
10h40 : **Intermède**
10h50 : Discours d'ouverture de Monsieur le Représentant Personnel du Président de la République du Cameroun
11h10 : **Fin de la cérémonie protocolaire**
✓ Photo de Groupe
✓ Echanges avec la presse
✓ Coupure du ruban et Visite des stands
12h00 : **Cocktail d'ouverture**
13h30 : lancement des enregistrements en vue du concours des meilleurs artisans
14h00-17h00: Découverte artisanale et culturelle régionale
17h-20h00 : Animation culturelle

Jour 3

Mercredi 24 juillet 2024

- 8h00**: Ouverture du salon aux visiteurs
9h30-11h00 : **Table ronde ministérielle**
10h00-17h00 : ateliers pratiques
11h20-12h30 : **Atelier Thématique 1** : « état des lieux de l'infrastructure numérique nationale », par M. Wilfried FUAYE KENJI MFUH (CT2/MINPMOSTEL, Coordonnateur National du PATNUC)
12h00-20h00 : Foire gastronomique
13h00 : Passage du jury dans le cadre du concours des meilleurs artisans
14h00-17h00: Découverte artisanale et culturelle régionale
17h00-20h00 : Animation culturelle

Jour 4

Jeudi 25 juillet 2024

- 8h00**: Ouverture du salon aux visiteurs
9h30-10h40 : **Atelier thématique 2** « l'état des lieux de l'écosystème digital au Cameroun », par Pr. Jérémie ZE MENGUE, Chef de Département des TIC à l'Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (ESSTIC)
10h00-17h00 : ateliers pratiques
11h00-12h30: **atelier thématique 3** l'Artisanat Camerounais à l'ère du digital : enjeux et opportunités », par M. ABEGA MOUSSA, Directeur du Centre d'Incubation de l'ESSTIC
12h00-20h00 : Foire gastronomique
14h00-17h00 : Découverte artisanale et culturelle régionale
17h00-20h00 : Animation culturelle

Jour 5

Vendredi 26 juillet 2024

8h00: Ouverture du salon aux visiteurs
9h30-10h40 : **Atelier thématique 4** « L'artisan digital : passage du classique au digital, quelle performance ? » Par M. Cyrille TEUKAM, Directeur Général de la société Caly Wood Industry
10h00-17h00 : ateliers pratiques
11h00-12h30: **Atelier thématique 5** démarche de la digitalisation la formalisation, la normalisation, la standardisation et la sécurisation », par M. Bertrand Kisito NGA, Sous-Directeur de la Planification et du Développement des Télécommunications au Ministère des Postes et Télécommunication (MINPOSTEL)
12h00-20h00 : Foire gastronomique
13h00 : Passage du jury dans le cadre du concours des meilleurs artisans
14h00-17h00 : Découverte artisanale et culturelle régionale
17h00-20h00 : Animation culturelle

Jour 6

Samedi 27 juillet 2024

8h00: Ouverture du salon aux visiteurs
10h00-17h00 : Ateliers pratiques
12h00-20h00 : Foire gastronomique
17h00-20h00 : animation culturelle

Jour 7

Dimanche 28 juillet 2024

8h00: Ouverture du salon aux visiteurs
10h00-17h00 : Ateliers pratiques
12h00-20h00 : Foire gastronomique
17h00-20h00 : animation culturelle

Jour 8

Lundi 29 juillet 2024

Journée de la Tunisie

(Pays invité d'honneur de la 8^{ème} édition du SIARC)

Jour 9

Mardi 30 juillet 2024

8h00: Ouverture du salon aux visiteurs
09h30-10h40: **Atelier Thématique 6** « l'inclusion financière à travers la carte biométrique de l'artisan », par M. Georges ABESSOLO MEKA, (expert en Finances, Conseiller Technique à Yango)
11h00-12h30 : atelier pratique sur la mise en place d'un dispositif sécurisé de vente en ligne
10h00-18h00 : Expositions
10h00-18h00 : Ateliers pratiques
12h00-20h00 : Foire gastronomique
14h00-16h00 : Découverte artisanale et culturelle régionale
17h00-20h00 : Animation culturelle

Jour 10

Mercredi 31 juillet 2024

Clôture du SIARC

10h00 : Arrivée des participants
10h30 : Arrivée des Membres du Corps Diplomatique
10h45 : Arrivée de Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre
10h50 : Arrivée des Membres du Gouvernement
10h55 : Arrivée du Représentant Personnel du Président de la République
11h00 : **Début de la cérémonie protocolaire de clôture**
Exécution de l'Hymne National du Cameroun
11h10 : Lecture des recommandations des ateliers thématiques
Intermède
11h30 : Proclamation des résultats du concours et remise des prix aux meilleurs artisans
12h00 : **Intermède**
12h10 : Mot du Représentant des artisans
12h20 : **Intermède**
12h30 : Discours de clôture du Représentant Personnel du Président de la République
12h45 : **Fin de la cérémonie protocolaire**
Photo de Groupe
✓ Echanges avec la presse
✓ Cocktail de clôture

III- LE CAMEROUN, UN PAYS D'ARTISANAT

III.1- LA DIVERSITE DU PATRIMOINE ARTISANAL CAMEROUNAIS



L'Artisanat camerounais reflète la richesse et la diversité de ses peuples. Il se caractérise par son authenticité, sa créativité et son savoir-faire transmis de génération en génération, et fait partie intégrante du patrimoine culturel du pays. Les artisans locaux, par leur maîtrise des techniques traditionnelles, créent des objets uniques et souvent symboliques, reflétant les coutumes, les croyances et les valeurs de la société traditionnelle camerounaise. Que ce soit dans la sculpture sur bois, la poterie, le tissage, la forge ou d'autres formes, il est apprécié pour son esthétisme et sa contribution au développement économique des communautés locales.

Il joue un rôle essentiel dans l'expression de l'identité culturelle camerounaise, étant profondément enraciné dans les coutumes, les croyances et les pratiques traditionnelles des différents groupes ethniques du pays. Il se caractérise également par une variété de techniques ancestrales à l'instar de la sculpture sur bois, la vannerie, la poterie, la teinture, la forge et bien d'autres encore.

Par ailleurs, l'artisanat camerounais regorge de matériaux emblématiques qui reflètent la variété et la richesse des ressources naturelles disponibles dans le pays. A titre illustratif, nous pouvons notamment citer :

- **le bois** dans ses nombreuses variétés (Iroko, Acajou, Ekop, Bubinga , Moabi...), qui peut être sculpté, taillé ou gravé pour créer des masques, des sculptures, des ustensiles de cuisine, des instruments de musique et bien d'autres objets ;
- **le raphia**, qui est une fibre végétale utilisée en particulier dans les techniques de vannerie pour créer des paniers, des nattes, des chapeaux, des produits textiles, des cordes ainsi que de matériaux de construction traditionnels ;
- **L'argile**, utilisée pour la poterie de formes et de tailles variées (pots, vases sculptures figuratives...) ;
- **L'écorce d'arbre**, utilisée dans l'artisanat camerounais pour la création d'objets tels que les masques et pouvant être sculptée, peinte ou gravée pour représenter des visages ou des symboles traditionnels ;
- **Les perles**, souvent colorées, fabriquées à partir de matériaux tels que le verre, la céramique ou les coquillages sont utilisées dans la fabrication de bijoux (colliers, des bracelets, des boucles d'oreilles...) et d'accessoires ;
- **Les tissus traditionnels** (Ndop, Kente, Bazin, Kaba Bogolan...), qui jouent un rôle central dans la confection de vêtements et de textiles décoratifs pour créer des motifs et des designs uniques.

Autant de produits utilisés avec habileté par les maîtres artisans camerounais, afin de créer des objets uniques et authentiques reflétant le génie créatif camerounais.

III.2- LA POLITIQUE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT CAMEROUNAIS

III.2.1- Le cadre règlementaire de promotion de l'artisanat

L'artisanat au Cameroun est régi par une kyrielle de textes visant sa promotion et son développement. Mais c'est la loi du 13 juillet 2007 qui en fixe le cadre général. Car au-delà de scinder l'artisanat en trois groupes, à savoir : l'artisanat **d'art**, l'artisanat **de service** et celui **de production**, ce texte fondateur précise les conditions d'acquisition du statut d'artisan et dresse une cartographie quasi-exhaustive des principaux métiers de chaque groupe, afin d'inciter les jeunes à se lancer dans cette activité pour assurer leur bien-être et contribuer au développement économique national.

Après ce travail préalable d'élaboration d'un cadre juridique permettant de poser les jalons de sa politique publique dans le domaine de l'artisanat, le Gouvernement s'attèle actuellement en collaboration avec les Collectivités Territoriales Décentralisées à sa structuration, en encourageant les artisans à migrer du secteur informel vers le secteur formel.

III.2.2- Le dispositif d'accompagnement des artisans à la migration du secteur informel vers le secteur formel

Des Bureaux Communaux de l'Artisanat (BCA) sont ouverts dans les 360 communes du pays afin de faciliter la migration des artisans vers le secteur formel et leur permettre ainsi non seulement d'acquiescer effectivement ce statut d'artisan dont ils se réclament, mais aussi de bénéficier des divers accompagnements qu'offrent le Gouvernement et les partenaires au développement. Ces structures fournissent les renseignements nécessaires sur la composition des dossiers, enregistrent les demandes de formalisation et procèdent à leur étude sur la base du cahier de charges assigné par le Ministère en charge de l'artisanat. En cas de validation du dossier, le demandeur reçoit une carte professionnelle qui lui confère le statut d'artisan et le rend *ipso facto* éligible aux différents avantages y afférents.

III.2.3- Les mesures incitatives en faveur de la migration des artisans du secteur informel vers le secteur formel

Le Gouvernement a mis en place de nombreuses mesures incitatives en faveur des artisans formalisés. Mais l'on se limitera ici à celle qui fait l'objet d'un renouvellement systématique, à savoir : l'accompagnement technique. En effet, le Ministère en charge de l'artisanat, en partenariat avec différents acteurs privés multiplie les sessions de formation à l'intention des artisans dans des domaines techniques tels que la gestion, la tenue de la Le Ministère en charge de l'artisanat a par ailleurs conclu des conventions de collaboration avec certaines administrations et structures publiques afin d'améliorer la compétitivité des produits artisanaux. L'on peut citer la convention signée avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour initier les artisans au brevetage de leurs produits et

celle conclue avec l'Agence des Normes et de la qualité pour favoriser la production des produits artisanaux de bonne facture et conformes aux normes en vigueur.

III.2.4- Les Villages Artisanaux, vitrines de l'artisanat camerounais



Implantés dans les dix régions du Cameroun, les villages artisanaux relèvent d'une initiative gouvernementale visant à appuyer les artisans dans la commercialisation de leurs produits.

Il importe cependant de souligner que la loi sur l'artisanat de juillet 2007 opère un *distinguo* entre ces espaces de projection de la richesse artisanale nationale et de commercialisation des créations de nos artisans. En dehors des Centres internationaux de l'artisanat (la Capitale politique Yaoundé est la

seule ville qui abrite ce Centre), cette loi a prévu des Villages Artisanaux Régionaux (implantés dans les chefs-lieux des régions) et spéciaux (bâti à Foumban dans la région de l'Ouest, et à Mbalmayo dans la région du Centre).

Au plan organisationnel, ces Villages sont structurés en sections, à savoir :

- la section **formation** pour organiser les sessions de renforcement des capacités des artisans dans divers domaines ;
- la session **production** pour accompagner les artisans dans la conception de leurs prototypes ;
- et la session **commercialisation** pour l'accompagnement des artisans dans la vente de leurs chefs-d'œuvre.

Au plan fonctionnel, au-delà de servir de cadre d'exposition du savoir-faire de nos artisans, ces Villages Artisanaux accueillent chaque année des salons régionaux, départementaux et communaux de l'Artisanat pour encourager l'innovation et booster ce secteur stratégique de l'économie locale et nationale.

IV- MODALITES D'OBTENTION DE VISA POUR LE CAMEROUN

IV.1- L'E-VISA, MECANISME INNOVANT DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ENTREE AU CAMEROUN

Depuis le 30 avril 2023, le Cameroun a entièrement digitalisé ses demandes d'entrée sur son territoire, à travers le dispositif e-visa.

Il s'agit d'un document électronique remplaçant le traditionnel visa autocollant ou tamponné dans les passeports, qui permet aux ressortissants étrangers d'entrer et de séjourner au Cameroun pendant une période déterminée. Pour l'instant, l'e-visa est uniquement accepté dans les aéroports. Il est lié au passeport par voie électronique et peut être vérifié par les agents d'immigration à l'arrivée des ressortissants étrangers. Il est ouvert aux ressortissants étrangers qui souhaitent se rendre au Cameroun pour des raisons **touristiques, professionnelles** ou **familiales**.

L'e-Visa présente plusieurs avantages. En effet, la demande d'e-Visa se fait entièrement en ligne. Ensuite, le traitement de la demande est rapide. Enfin, étant donné que l'e-Visa est lié électroniquement au passeport du demandeur, il offre une meilleure sécurité en cas de vol ou de perte de ce dernier. On distingue deux catégories d'e-visa :

L'e-visa court séjour est accordé dans les cas de voyages pour les motifs tels que le tourisme, les affaires, le volontariat, les études, la religion ou la visite à des connaissances. Le délai d'obtention est de 5 jours, pour une durée de séjour n'excédant pas 180 jours. Il peut être Multi entrées. D'une validité de 6 mois, ce type de visa coute 216,00 € (167,00 € de frais consulaires + 49,00 € de frais de traitement).

L'e-Visa Long-séjour, qui est accordé pour des motifs tels que le tourisme, les affaires, le volontariat, les études, les religions, la visite à des connaissances... Les délais d'obtention sont de 5 jours, pour une durée de séjour n'excédant pas 180 jours. Il peut être multi entrées. D'une validité de 12 mois, le e-visa long séjour coute 299,00 € (250,00 € de frais consulaires + 49,00 € de frais de traitement).

IV.1.1 - PROCEDURE D'OBTENTION DE L'E-VISA

Avant de solliciter l'e-visa, il est nécessaire de disposer d'un passeport d'une validité d'au moins 6 mois ; d'un justificatif de domicile ; d'une acte de naissance ou un extrait du livret de famille, des billets d'avion et dans certains cas, une invitation ou une réservation d'hôtel. Après avoir satisfait à ces préalables, le demandeur de visa doit accéder au portail en ligne du gouvernement camerounais dédié à l'e-Visa à l'adresse www.evisacam.cm.

Rendu sur la plateforme, le demandeur doit remplir un formulaire en fournissant des informations telles que ses coordonnées personnelles, les détails de son voyage et les documents justificatifs. Puis, le formulaire est soumis virtuellement à l'examen des services en charge du traitement des demandes de visa moyennant un virement par cartes bancaires ou un transfert d'argent en ligne. Une fois que la demande est approuvée, l'e-visa est envoyé par e-mail. Le demandeur peut alors l'imprimer pour le présenter lors du voyage au Cameroun.

En vertu des accords conclus entre le Cameroun et les États membres de la zone CEMAC (passeports ordinaires) ; la Suisse (passeports officiels) et l'Égypte (passeports officiels), les ressortissants de ces pays bénéficient d'une exemption de visa pour séjourner au Cameroun. Ils peuvent simplement se rendre dans ce pays avec un passeport en cours de validité (minimum 6 mois).

V- EXIGENCES SANITAIRES LIEES A L'ENTREE SUR LE TERRITOIRE CAMEROUNAIS ET DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER UNE COUVERTURE SANTE LORS DU SALON

V.1- PRECAUTION SANITAIRE A PRENDRE POUR ACCEDER AU CAMEROUN

Pour être admis sur le territoire camerounais, les visiteurs étrangers doivent se faire vacciner contre la Fièvre jaune, maladie endémique très répandue en dans les zones tropicales. Une fois vaccinés, ils doivent se prémunir de leur **carnet de vaccination**, ou toute autre preuve de l'effectivité de ladite vaccination, qui est sollicitée au débarquement par les agents du Ministère camerounais de la Santé Publique, en poste dans les différents Aéroports du Pays.

En cas de non vaccination contre cette maladie virale, un dispositif sanitaire demeure disponible pour administrer cette vaccination.

V.2- COUVERTURE SANITAIRE DURANT LE SIARC

Pour le Salon International de l'Artisanat du Cameroun, trois formations sanitaires publiques de référence déploieront leurs équipes opération pour assurer une couverture sanitaire permanente sur le site. Une équipe de secouristes sera également mise à contribution afin d'assurer une prise en main efficace en cas d'incident.

Hormis ces différentes mesures, la ville de Yaoundé dispose d'hôpitaux de référence à mesure de fournir un encadrement et des soins de qualité.

V.2.1- CENTRES HOSPITALIERS DE REFERENCE DE LA VILLE DE YAOUNDE

| | | |
|---|--|---|
| 1 | Centre Hospitalier Universitaire de Yaoundé (CHUY) | Quartier Melen, Yaoundé. Tél: +237 22 31 21 03. Fax: +237 22 31 25 67 |
| 2 | Hôpital Général de Yaoundé (HGY) | Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) |
| 3 | Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY) | Quartier Ngousso, Yaoundé 5ème Services d'accueil : (+237) 242 059 294 / (+237) 222 212 431 Services d'Urgences : (+237) 243 539 098 / (+237) 222 212 433 Site web : www.hgopy.cm E-mail : contact@hgopy.cm |

| | | |
|---|---------------------------------------|--|
| 4 | Hôpital Central de Yaoundé (HCY) | Rue Henri Dunant, derrière la Centrale Nationale des Médicaments Essentiels (CENAME) |
| 5 | Hôpital Jamot de Yaoundé | Quartier Mballa II, Tel : 222 20 43 90 - 222 20 31 65 - 222 21 53 09 - 222 21 52 26 |
| 6 | Centre des Urgences de Yaounde (CURY) | Situé à l'entrée de l'Hôpital Central de Yaoundé Tel : +237 222 22 25 25 |
| 7 | Centre Médical le Jourdain | Rue Albert Ateba Ebe, à côté de la Préfecture du Mfoundi Tel : (+237) 242 00 88 10 · (+237) 222 00 88 10 Email: infos@jordan-medical-services.com . |
| 8 | Hôpital Militaire de Yaoundé (HMY) | Boulevard de la Réunification, Yaoundé Tél: 2 22 22 12 86 |

VI- FORMALITES DOUANIERES RELATIVES AUX MARCHANDISES

ET OBJETS ARTISANAUX IMPORTES DANS LE CADRE DU SIARC

VI.1- ITINERAIRE DES MARCHANDISES

Au départ du pays d'origine, les artisans étrangers participant au SIARC devront fournir à la compagnie de transport la liste complète et détaillée (nature, nombre, valeur marchande...) des marchandises et objets qui seront exposés.

A leur arrivée au Cameroun, un Commissaire Agréé en Douane (CDA) leur sera affecté par le Comité d'Organisation du SIARC. En compagnie de ce dernier, ils devront immédiatement se rapprocher du Bureau des Douanes d'Entrée (Bureau Principal des Douanes Hors Classe de l'Aéroport de Yaoundé ou celui de Douala pour les objets et marchandises arrivant par voie maritime) afin d'enregistrer la déclaration détaillée des marchandises ou objets importés.

Seules les marchandises et objets qui seront exposés bénéficieront du régime douanier de l'Admission Temporaire Normale. Les objets et articles destinés strictement à un usage personnel bénéficieront quant à eux d'une franchise.

Par ailleurs, sont interdits d'importation, les produits de contrefaçon, les drogues ainsi que les substances psychotropes.

Durant le Salon, les artisans devront signaler au CDA toute vente d'objets ou marchandises en lui transmettant une facture laissant apparaître la nature, la quantité et le prix dudit article. Ces informations permettront d'effectuer l'apurement progressif de la déclaration initiale d'entrée et le paiement des droits et taxes de douane subséquents.

Au départ du Cameroun, les artisans étrangers, sous le couvert du CDA, devront lever auprès du Bureau des douanes d'entrée, la déclaration de réexportation des objets et marchandises invendus, en apurement total de la déclaration d'entrée. A cet effet, tout objet ou marchandise d'exposition non représenté au départ du Cameroun sera considéré comme ayant été vendu et le paiement des droits et taxes douane y relatifs sera exigé, sans préjudice des pénalités réglementaires.

VII- REGLEMENTATION DES CHANGES

Les personnes physiques franchissant les frontières de la CEMAC, à l'entrée ou à la sortie **sont autorisées à détenir par devers eux, sans déclaration en douane, des sommes en espèces d'un montant ne dépassant par l'équivalent de 5 millions de FCFA en devises et francs CFA confondus.**

Tout montant supérieur à 5 millions de FCFA ou équivalent en devises ainsi que les instruments négociables et valeurs correspondant à ce seuil feront l'objet d'une déclaration auprès des services de douane sous peine de sanctions prévues par la réglementation camerounaise en vigueur.

Au moment de leur sortie de la zone CEMAC, les voyageurs non-résidents peuvent emporter des devises ou tout autre moyen de paiement étranger d'un montant maximum égal à celui qu'ils ont déclaré à leur entrée.

Lorsque les voyageurs non-résidents n'ont effectué aucune déclaration à leur entrée ou s'ils emportent des sommes supérieures à leurs propres apports, ils doivent en justifier la provenance, pour les montants supérieurs à 5 millions de FCFA. A défaut de justification de l'origine des fonds, les services des douanes confisquent les sommes en cause et les remettent à la Banque Centrale.

Les infractions liées aux violations des obligations relatives aux opérations de change manuel et de voyage sont punies des amendes ci-après :

- pour la non déclaration des espèces, instruments négociables et valeurs au montant supérieur au seuil autorisé à l'entrée ou à la sortie de l'ESPACE CEMAC, 15% du montant en dépassement du seuil autorisé assortie de la confiscation des sommes non déclarées et autres outils utilisés pour la dissimulation.

NB : les présentes restrictions ne s'appliquent pas aux voyageurs communautaires (pays de la zone CEMAC).

VIII- LISTE DES HOTELS RETENUS POUR ACCUEILLIR LES DELEGATIONS OFFICIELLES PRENANT PART AU SIARC 2024

| N° | DENOMINATION | CLASSE | LOCALISATION | TARIFS PREFERENTIELS MINTOUL | CONTACT |
|----|--------------|--------|--------------|------------------------------|---------|
| 1 | | | | | |

| | | | | | |
|----|--------------------|-----|------------------|--|---|
| | Hilton Hôtel | 5 * | Avenue du 20 mai | CFA 135 000 TTC CFA 212 153 TTC CFA 348 720 TTC CFA 227 858 TTC CFA 266 181 TTC CFA 429 786 TTC CFA 1 220 175 TTC CFA 1 446 750 TTC NB : Ces tarifs sont valables pour un minimum de 10 chambres et incluent Petit déjeuner, TVA, Taxe de séjour et Wifi | Responsable Marketing Mme Fidèle Edith NJOCK Tél. : (00237) 222 23 36 46 – Extension 1193 Fax : (00237) 222 22 32 10 Email : fedele.njock@hilton.com |
| 2 | Falaise | 4 * | Warda | CFA 71 000 TTC CFA 81 000 TTC CFA 116 000 TTC NB : sont inclus Petit déjeuner, Taxe de séjour et Wifi | Responsable Marketing Tél. : 678 17 26 79 222 22 06 16 |
| 3 | Député | 3 * | Lac Municipal | CFA 35 000 TTC CFA 60 000 TTC CFA 60 000 TTC | Responsable Marketing Mme SONIA Tél. : 670 12 92 37 |
| 4 | Yahoot | 2 * | Rue CEPER | CFA 35 000 TTC CFA 60 000 TTC | Responsable Marketing 693 25 28 48 656 18 36 15 |
| 5 | NTOUNGOU Hôtel | 2* | DJOUNGOLO | CFA 25 000 TTC CFA 30 000 TTC CFA 40 000 TTC CFA 40 000 TTC CFA 45 000 TTC CFA 70 000 TTC | Responsable Marketing (237) 222 20 10 25 222 20 42 10 698 30 50 61 NB : Navette pour Aéroport disponible et gratuite |
| 6 | Le Best Hôtel | 2 * | Mvog-Ada | CFA 25 000 TTC CFA 35 000 TTC CFA 50 000 TTC | Responsable Marketing 683 531 542 222 226 178 242 672 739 |
| 7 | SINAHA Hôtel | 2* | Melen | CFA 15 000 TTC NB : sans petit déjeuner | Responsable Marketing M. ALAMI RACHID 694 43 13 35 |
| 8 | Hôtel Grand Moulin | 2 * | Elig Essono | CFA 20 000 TTC CFA 25 000 TTC CFA 30 000 TTC CFA 35 000 TTC | M.NJOH Tél. : 696 25 71 39 |
| 9 | Clamantis Hôtel | 1* | Djoungolo | CFA 20 000 TTC CFA 22 000 TTC CFA 30 000 TTC CFA33 000 TTC | M. FANDIO Yannick 693 98 12 36 |
| 10 | Tango Hotel | 1* | Elig Essono | CFA 15 000 TTC | M TEMME Michel 677 21 37 82 |

| | | | | | |
|----|---------------|--|----------|--|-------------|
| | | | | (chambre simple Sans petit déjeuner) | |
| 11 | Mirador Hotel | | Mvog-Ada | CFA 10 000 TTC CFA 21 000 TTC CFA 26 000 TTC CFA 36 000 TTC | 678 700 245 |

9- COMPAGNIES DE TRANSPORT ET DE LOCATION DE VEHICULES

| TRANSPORT INTER URBAIN | | |
|------------------------|-------------------------|--|
| N° | Structures | Localisation/ Adresse |
| 1 | Touristique Express SA | Yaounde-Etoameki Tel. (237) 222 20 90 81 / 222 20 90 81 82 Cel. (+237) 675 50 23 01 Email: Tex@Touristique.Cm |
| 2 | United Express SA | Avenue Germaine, Essos Tel : +237 6 53 53 96 96/ +237 692 575 251/ +237 670 191 540 |
| 3 | Men Travel Sarl | Nylon Bastos, Tel : +237 698888822 |
| 4 | Amour Mezam Company Ltd | Biyem Assi Tel: (+237) 699 96 80 58 |
| 5 | Bucca Voyage | Mvan, Yaoundé Tel : 694797959 |
| 6 | Finex | Mvan |
| 7 | General Express Voyage | Mvan |
| 8 | Central Voyage | Situé dans la Région du Sud-Ouest |
| 9 | Planete Voyages Sarl | Quartier Mvan Tel : 6 93 15 29 29 planetevoyages@yahoo.com |
| 10 | Garantie Express | Nsam |

| LOCATION AUTOMOBILE | | |
|---------------------|---------------------------------|---|
| N° | STRUCTURES | ADRESSE |
| 1 | Alicya Auto | YAOUNDE-ETOAMEKI Tel. (237) 698049898 email: @alicya-auto.com. |
| 2 | Sofitoul | Situé à Elig Essono Tel : +237 233 422125 eligessono@sofitoul.com |
| 3 | Crystal Auto Rent | Situé à Bastos, Yaoundé, Cameroun Tel: 699970998, autorentcm@yahoo.fr |
| 4 | Europcar | Situé à Aéroport, Rue 4.007, Yaoundé, Cameroun Tel: 222 30 34 73, europcar@sho-cameroun.cm |
| 5 | Limousine Prestige Service Sarl | Situé à Ahala, Yaoundé, Cameroun Tel: 697 78 27 50 |
| 6 | Vip Location | Situé à Nlongkak, Rue joseph mballa II, Yaoundé Tél: 242 65 41 83 |
| 7 | Ositec Automobile | Situé à Etoudi Tel: 242 12 86 73, etsositecauto2010@yahoo.fr |
| 8 | Cerises Autos Ltd | Situé à <u>Hippodrome, Yaoundé, Cameroun</u> Tel: 242 65 39 04, <u>cerisesautoscm@yahoo.fr</u> |
| 9 | Barouder | Tel : 690 59 64 82 contact@barouder.com |
| 10 | Garanti Express | Quartier Mvan |
| 11 | Planete Voyages Sarl | Quartier Mvan Tel : 6 93 15 29 29 planetevoyages@yahoo.com |

10- SITES ET ATTRACTIONS TOURISTIQUES

| N° | DANS LA VILLE DE YAOUNDE | |
|----|--|---|
| 1 | Le Musée National | Logé dans l'ancien palais présidentiel du Cameroun, ce site constitue le lieu de mémoire de l'histoire politique du Cameroun. Devant abriter le SIARC, on y retrouve des images retraçant le parcours du Cameroun depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. Il recèle également une collection d'œuvres d'art provenant de tout le territoire et traduisant l'identité culturelle des différents groupes ethniques |
| 2 | Le Bois Sainte Anastasie | Ce site touristique offre un îlot de verdure, avec une multitude de jardins botaniques dont un nommé « jardin des amours ». C'est un lieu arboré, parcouru de ruisseaux que l'on traverse via de petits ponts. Le week-end, le bois accueille des activités de sport et de relaxation ainsi que des sorties de groupes |
| 3 | Zoo de Mvog-Beti | Ce jardin zoologique et botanique situé aux encablures de la cité capitale offre l'opportunité de découvrir une vingtaine d'espèces animales rares notamment des mammifères tropicaux, des reptiles et des oiseaux variés |
| 4 | Centre Touristique ECO PARK | Situé à l'entrée Sud de la ville de Yaoundé, ECO PARK offre un cadre convivial et reposant, tout en permettant d'effectuer diverses activités de loisirs pour enfants et adultes telles que les randonnées, les pique-niques et autres villégiatures. Il dispose également d'un parc animalier doté d'espèces exotiques |
| 5 | Monument de la Réunification | Site touristique particulièrement visité, il se présente comme une Œuvre architecturale à forme triangulaire, comprenant trois paliers dont un sous-sol, un rez-de-chaussée avec quatre piliers faits de gravures décrivant le vécu des populations des cinq aires culturelles du pays ainsi qu'un sommet comprenant une tour. Juste à proximité du monument se trouve une gigantesque statue de pierre représentant une femme tenant portant 3 enfants et tenant dans sa main droite une torche allumée symbolisant l'espoir |
| 6 | Musée Ethnographique des peuples de la forêt | Cadre renfermant les secrets ancestraux des peuples de la forêt, le musée expose une collection permanente et organise également des expositions temporaires et un festival, tous liés à |

| | | |
|---|---------------------------------|---|
| | | l'histoire et la culture des Peuples de la Forêt, notamment les Bétis dont il cherche à préserver l'héritage patrimonial et partager la vision du monde |
| EN DEHORS DE LA VILLE DE YAOUNDE | | |
| 7 | Mefou National Park | Parc animalier situé dans la forêt de Mfou (45km au Sud de Yaoundé. Utilisé comme sanctuaire pour les primates originaires d'Afrique tels que le singe, le chimpanzé, le gorille.... Il abrite également une flore riche et diversifiée |
| 8 | Centre Touristique de Nkolandom | Situé dans en périphérie de la Ville d'Ebolowa (Région du Sud), dans une cuvette entourée de montagnes boisées. Il offre la possibilité d'effectuer des activités telles que les visites de grottes préhistoriques, de l'équitation, des balades en pirogues, de la pêche et autres randonnées |
| 9 | Les chutes de la Lobe | Richesses à la fois culturelle et naturelle du pays, Les chutes de la Lobé se situent à 7 km de Ville de Kribi (Région du Sud) .Elle ont pour particularité le vaste ensemble de ruisseaux s'écoulant en une série de cascades sur une distance de 1 kilomètre, pour former un nuage majestueux de chutes, dont la plus haute mesure un peu plus de 20 mètres. Il est possible d'effectuer des balades en pirogues et de savourer divers mets exotiques dans les nombreux restaurants face au site. |
| 10 | La Reserve de Faune du Dja | Située dans la Région du Sud la Réserve de faune du Dja fait partie intégrante des forêts denses humides qui constituent le bassin du Congo. est intéressante de par la diversité de ses espèces et son état primitif exceptionnel, qui offre aux visiteurs l'occasion d'effectuer des randonnées et autres excursions. |
| 11 | le Mont Cameroun | Situés dans la ville de Limbe (Région du Sud-Ouest), ce volcan se situe au point culminant de ligne qui sépare le Cameroun à l'Afrique de l'Ouest. Il offre des loisirs tels que le tourisme balnéaire, des randonnées sportives et excursions, |
| 12 | Jardin Botanique de Limbé | Considéré comme le premier jardin botanique du Cameroun, il a été créé en 1892, sous l'ère coloniale allemande. Il dispose d'un centre d'attraction appelé « <i>Jungle Village</i> » qui sert de cadre à l'organisation de manifestations culturelles pour le plaisir des touristes, d'une piste côtière permettant aux visiteurs de profiter d'une vue exceptionnelle de la partie occidentale du jardin, du la piste de la biodiversité, d'une Botanique pour faisant découvrir de grands arbres et les animaux sauvages ainsi que d'une rivière attractive où on trouve des arbres et des plantes de plus de cent ans. |
| 13 | Les Chutes d'Ekoum | Chutes d'eau de 80m de hauteur, situées dans la Région du Littoral, elles sont réputées pour avoir accueilli les scènes de tournage du film "Greystones la légende de Tarzan" en 1982 avec Christophe Lambert. Elles offrent la possibilité d'organiser des activités telles que les randonnées et autres visites. |
| | | Musée inauguré en 2024, il bénéficie d'une architecture unique et monumentale représentant le symbole du peuple |

| | | |
|----|----------------------------|---|
| 14 | Le Musée Royal de Foumban | Bamoun, qui se présente sous la forme d'un serpent à double tête au-dessus duquel se tient une araignée. Ce musée dispose d'un ensemble de vestiges qui mettent en lumière la riche contribution du peuple Bamoum au patrimoine culturel camerounais à travers son écriture, ses artefacts et l'originalité de ses œuvres artisanales. |
| 15 | Parc National de la Bénoué | Situé dans la Région du Nord, c'est l'une des plus anciennes zones protégées du Cameroun créée le 11 novembre 1932. Il dispose d'une végétation unique présentant une mosaïque de forêt et de savane, qui se tient au bord du fleuve Bénoué. Particularité qui justifie le volume élevé de visiteurs |

11- AUTRES INFORMATION UTILES

| SERVICE (S) | ADRESSES/ CONTACTS |
|--|---|
| Obtention du Visa électronique (E-Visa) | https://evisacam.cm |
| Comité d'Organisation du SIARC | Tél : 677.55.45.56 ; 658.00.56.09 ; 675.64.30.29 Email : Siarc2024@gmail.com |
| Ministère des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat | cabinet@minpmeesa.cm www.minpmeesa.gov.cm +237.222.23.23.88 |
| Aéroports du Cameroun (ADC) | adc@ascsa.aero www.adcsa.aero +237.222.23.36.02/ +237.233.42.35.77 |
| Standard Police Cameroun | 117 |
| Standard Gendarmerie Cameroun | 113 |
| Standard Sapeurs-Pompiers | 118 |
| Applications de transport urbain | www.yango.com www.byderide.com |

PAGES PUBLICITAIRES



PAGES PUBLICITAIRES



PAGES PUBLICITAIRES



